



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Rentrée Scolaire 2023 – 2024

L'ENFANT

Nom : Prénom(s) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Date prévue d'entrée :
Classe :
Ecole :

LES PARENTS

Père

Nom :
Prénom(s) :
Né le : A
Adresse domicile avec le village :
.....
.....
.....

Téléphone portable :
Téléphone travail :
Mail :

Situation de famille : Mariés Pacs Célibataire Vie Maritale Séparés Divorcés

Profession :
Employeur :
Adresse employeur :
.....
.....
.....

Mère

Nom (de jeune fille) :
Prénom(s) :
Née le : A
Adresse domicile avec le village :
.....
.....
.....

Téléphone portable :
Téléphone travail :
Mail :

Profession :
Employeur :
Adresse employeur :
.....
.....
.....

AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE

Nom – Prénom(s)	Date de naissance	Etablissement fréquenté	Classe
.....
.....
.....
.....

ECOLE DE SECTEUR :

- Ecole Maternelle « Les Pitchouns » - Lège Bourg
- Ecole Elémentaire – Lège Bourg
- Ecole de Claouey
- Ecole du Phare – Cap Ferret

DEMANDE DE DEROGATION :

- NON
- OUI : joindre la demande de dérogation et les pièces justificatives

DOCUMENTS A FOURNIR :

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer, facture eau, gaz, électricité, avis d'imposition, taxe d'habitation)
- **Pour les familles hébergées par un tiers** : attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant **et** une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant **et** un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant **et** un document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant
- **pour les parents séparés ou divorcés**, le dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant ou à défaut une autorisation parentale des deux parents avec copie de la carte d'identité de la personne qui donne l'autorisation
- un certificat de scolarité si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement

Au vu des documents, la mairie délivre le certificat d'inscription scolaire après signature
Les parents devront retirer le certificat à la Maison de la Famille avant de prendre contact avec la direction de l'école de secteur avec les pièces suivantes :

- le certificat d'inscription scolaire
- le livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant,
- un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement.

Fait à Lège-Cap Ferret, le

Signature du ou des représentants légaux, précédée de la mention « lu et approuvé »